partie d'un sixième de la seigneurie. Au partage de ce jour (30 mai 1787) François Gill reçoit: la rente de Régis Lauzière pour sa terre: 5 francs, 6 sous et 3 chapons; celle de Joseph Desmarets pour sa terre et prairies: 8 fr. 2 sous—en tout 13 fr. 8 sous et 3 chapons.

Verono reçoit : La rente de la terre de Dupéron	5 5 f. 4 chap.
" " Joseph Desmarets	6 " 3 3
Le même pour la castorerie	9"10
" " droit de commune	3 " 9 0
Dugué et autres	5 " 1 ·2
Jacques et Frs Joyelle: 2 concessions.	12 " 6 4
<del>-</del>	40 16 12

Le deux partageants s'engageant chacun par moitié de bailler tous les aus à Michel Laforest, leur beau-père, sa vie durante, le tiers de..... et à Marguerite Dupéron leur belle mère le..... faisant un total de 8 f. 19 s. et 2% chapons. De plus, comme François Gill ci-dessus possède la moitié de la terre des Dupéron avec un autre morceau dont ils ne connaissent pas la quantité et qui fait parti du lot du dit Jean-Marie Vérono, il est convenu que Gill lui payera à l'avenir et à ses héritiers 3 livres 2 s. 8 deniers par ou et 2 chapons. L'acte est fait à Berthier. Témoins: Antoine Joliette et Charles Corrivaux. Tous signent, sauf Corrivaux.

Le juge Gill me dit, d'après les écritures qu'il a vues à St-François, que beaucoup d'habitants savaient signer avant l'époque de la cession du Cànada à l'Angleterre, mais ensuite les signatures deviennent rares.

L'église des Sauvages, dont la construction paraît avoir été commencée vers 1765, n'était pas encore achevée en 1790, bien que le gouvernement-eut contribué par une bonne part à son rétablissement. (Maurault 566).

## RECENSEMENT DE 1790.

·	Ames	Sexes		Mariés et Veuvages		Veuss et non Mariés	
		; <b>H.</b>	F.	Н.	. F.	н.	F.
St François. Nicolet. Yamaska	840 884 1324	479		112 128 195	127	334	282 364 391

Le 10 janvier 1795 M. H. W. Ryland, secrétaire du gouverneur enchef écrit au notaire Badeaux, des Trois-Rivières, au sujet de la con-